



Agilent Technologies

Manufacturer Safety Data Sheet

The attached Safety Data Sheet is being provided for the Agilent Product indicated below:

Agilent Part Number: **5190-0530**
Agilent Product Name: **Cell Passivating Solution for UV-VIS**
Manufacturer Product Name: **Hellmanex III**

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Hellmanex III
Révision : 29.09.2015
Date d'édition : 26.11.2015

Version : 9.0.2

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Hellmanex III

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Nettoyant

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur :

Hellma GmbH & Co. KG

Rue : Klosterrunsstrasse 5

Code postal/Lieu : 79379 Müllheim

Téléphone : +49 7631 182 1000

Telefax : +49 7631 182 1011

Contact pour informations : +49 7631 182 1010; www.hellma.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Giftnotruf der Charité - Universitätsmedizin Berlin, 12203 Berlin, Notruf: +49 30 19 24 0

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Eye Irrit. 2 ; H319 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 2A ; Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Irrit. 2 ; H315 - Corrosion cutanée/irritation cutanée : Catégorie 2 ; Provoque une irritation cutanée.

Met. Corr. 1 ; H290 - Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux : Catégorie 1 ; Peut être corrosif pour les métaux.

STOT SE 3 ; H335 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique : Catégorie 3 ; Peut irriter les voies respiratoires.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



Corrosion (GHS05) · Point d'exclamation (GHS07)

Mention d'avertissement

Attention

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

ORTHOPHOSPHATE DE TRIPOTASSIUM ; N°CAS : 7778-53-2

Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Hellmanex III
Révision : 29.09.2015
Date d'édition : 26.11.2015

Version : 9.0.2

Conseils de prudence

P234 Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON en cas de malaise.
P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405 Garder sous clef.

2.3 Autres dangers

Aucune

SECTION 3: Composition / informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

ORTHOPHOSPHATE DE TRIPOTASSIUM ; N°CE : 231-907-1; N°CAS : 7778-53-2

Poids : $\geq 15 - < 30$ %

Classification 1272/2008 [CLP] : Skin Irrit. 2 ; H315 Eye Irrit. 2 ; H319 STOT SE 3 ; H335

Indications diverses

Texte des phrases R-, H- et EUH: voir section 16.

Étiquetage du contenu (Règlement (CE) no 648/2004)

phosphates	15 - < 30	%
agents de surface anioniques	< 5	%
agents de surface non ioniques	< 5	%

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.

En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver avec de l'eau et rincer. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

en cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion

NE PAS faire vomir. Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Appeler immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Le produit lui-même n'est pas combustible.

Moyen d'extinction approprié

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Hellmanex III
Révision : 29.09.2015
Date d'édition : 26.11.2015

Version : 9.0.2

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Eau par lance-diffuseur, mousse, extincteur à poudre.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie il se forme des gaz toxiques

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

5.4 Indications diverses

Aucune

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Respecter les consignes de sécurité habituelles en matière de manipulation de produits chimiques.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir Chapitre 7, 8 et 13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

Mesures de protection

Mesures de lutte contre l'incendie

La protection contre les explosions n'est pas nécessaire.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conseils pour le stockage en commun

Classe de stockage : 8B

Classe de stockage (TRGS 510) : 8B

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Ne pas stocker ensemble avec acides, oxydants,

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Aucune

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection individuelle

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Hellmanex III
Révision : 29.09.2015
Date d'édition : 26.11.2015

Version : 9.0.2

Protection yeux/visage

Lunettes avec protections sur les côtés

Protection de la peau

Protection des mains

En cas d'immersion: Type de gants: caoutchouc nitrile Epaisseur du revêtement: 0.4 mm Temps de rupture: > 480 min. En cas de contact par projection: Type de gants: caoutchouc nitrile Epaisseur du revêtement: 0.4 mm Temps de rupture: > 480 min. Les gants de protection utilisés doivent répondre aux spécifications de la directive CE 89/686/CEE et de la norme correspondante EN374.

Protection corporelle

Vêtement de protection léger.

Protection respiratoire

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

Appareil de protection respiratoire approprié

Appareil filtrant avec filtre ou dispositif filtrant avec ventilateur de type: A

Mesures générales de protection et d'hygiène

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide

Couleur : clair, incolore à jaune

Odeur : caractéristique

Données de sécurité

Température de fusion/plage de fusion :			négligeable	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	(1013 hPa)		100 °C	
Température de décomposition :		>	230 °C	
Point éclair :			non applicable	
Température d'ignition :			non applicable	
Limite inférieure d'explosivité :			non applicable	
Limite supérieure d'explosivité :			non applicable	
Pression de vapeur :	(25 °C)	ca.	32 hPa	
Densité :	(20 °C)		1.4 g/cm ³	
Test de séparation des solvants :	(20 °C)		Aucune donnée disponible	
Solubilité dans l'eau :	(20 °C)		100 g/l	
pH (solvant = eau potable):	(20 °C / 10 g/l)	ca.	12	
log P O/W :			non déterminé	
Temps d'écoulement :	(20 °C)		Aucune donnée disponible	DIN gobelet 4 mm
Viscosité :	(20 °C)		Aucune donnée disponible	
Indice d'évaporation :			non déterminé	
Vitesse d'évaporation :			non déterminé	
Solides inflammables :		Non applicable.		
Gaz inflammables :		Non applicable.		
Liquides comburants :		Négligeable.		
Propriétés explosives :		Non applicable.		

9.2 Autres informations

Aucune

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Hellmanex III
Révision : 29.09.2015
Date d'édition : 26.11.2015

Version : 9.0.2

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique au dessus 230 °C.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réaction exothermique avec: acides, oxydants,

10.4 Conditions à éviter

néant, à l'utilisation appropriée

10.5 Matières incompatibles

acides, oxydants,

10.6 Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Effets aigus

Toxicité orale aiguë

Paramètre :	DL50
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 2000 mg/kg

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Effets dans les stations d'épuration

Paramètre :	Demande chimique en oxygène (DCO)
Dose efficace :	125 g/kg

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradation

Méthode d'analyse :	Décomposition biologique d'après OECD
Taux de décomposition :	> 80 %

Règlement relatif aux détergents (CE) n° 648/2004

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Hellmanex III
Révision : 29.09.2015
Date d'édition : 26.11.2015

Version : 9.0.2

12.7 Autres informations écotoxicologiques

Aucune

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination du produit/de l'emballage

Revaloriser en se conformant aux dispositions administratives.

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit

Code de déchets (91/689/CEE) : 07 06 01*

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ONU 3266

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (ORTHOPHOSPHATE DE TRIPOTASSIUM)

Transport maritime (IMDG)

CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC, N.O.S. (TRIPOTASSIUM ORTHOPHOSPHATE)

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC, N.O.S. (TRIPOTASSIUM ORTHOPHOSPHATE)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Classe(s) : 8
Code de classification : C5
Danger n° (code Kemler) : 80
Code de restriction en tunnel : E
Réglementations particulières : LQ 7 · LQ 5 I
Étiquette de danger : 8

Transport maritime (IMDG)

Classe(s) : 8
Numéro EmS : F-A / S-B
Réglementations particulières : Groupe de Ségrégation 18 - Bases
Étiquette de danger : 8

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Classe(s) : 8
Étiquette de danger : 8

14.4 Groupe d'emballage

III

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID) : Non

Transport maritime (IMDG) : Non

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) : Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Peut avoir un effet corrosif sur les métaux (H290)

SECTION 15: Informations réglementaires

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Hellmanex III
Révision : 29.09.2015
Date d'édition : 26.11.2015

Version : 9.0.2

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales

Classe risque aquatique (WGK)

Classe : 1 (Présente un faible danger pour l'eau.) Classification selon VwVwS

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

SECTION 16: Autres informations

L'utilisateur est responsable du respect de toutes les dispositions légales nécessaires.

16.1 Indications de changement

02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

16.2 Abréviations et acronymes

Aucune

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

16.5 Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

16.7 Informations complémentaires

Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.